Panneaux photovoltaïques

**DP 4 – Plan des façades et des toitures**

Il faut fournir obligatoirement 2 plans cohérents comportant une échelle et les cotes (dimensions).

* Le ou les plans des façades permettent de savoir si les panneaux photovoltaïques sont intégrés ou non à la toiture (une coupe peut suffire).

*Exemple :*

En surimposition

En intégration

* Le plan des toitures

*Exemple :*

**Attention : les plans doivent être conformes à la construction existante, il NE doit PAS s’agir d’exemples (pente et dimensions identiques).**

**Les cotes d’implantation doivent également être les mêmes entre les plans des façades et des toitures.**